

# RÉCOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



# Déclaration de Maladie

N° W19-554395

48307

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

12390

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN RABANNOU ADIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662 765 884

Total des frais engagés : 407,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Noureddine BENNANI  
Dermato - Vénérologue  
180, Rue Oued Sebou - Oulfa  
Casab - Tel: 0522 90 20 60

MUPRAS

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Medielsieger

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous forme de code à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

23 NOV 2020  
MUPRAS  
ACCUEIL  
23 NOV 2020  
23 NOV 2020

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 NOV. 2020	CH		250100	INP : 091021631  Dr Noureddine BENNANI Dermato - Vénérologue 180, Rue Oued Sebou - Oulfa Casa - Tél: 0522 90 20 60

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie La Sante-Eyrahma Lot. Madinat Errahma 2 Lot. 34 Par Bouazza - Casablanca Tel/Fax: 0522 01 34 13	14/11/20	157,00

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
		500 MMLS	

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : _____
				INP : _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DEBUT D'EXECUTION _____
				FIN D'EXECUTION _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DATE DU DEVIS _____
				DATE DE L'EXECUTION _____

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE**

ddine BENNANI

Faculté de Médecine de Nancy

du Cuir Chevelu et des ongles

Ites et Enfants

uellement Transmissibles

et chirurgie de la Peau

nitive et détatouage par laser

lérose des varices

Fucidine® 2%  
pommade Tube de 15 g

39,70

Casablanca, le : 14 NOV. 2020

الدكتور نور الدين بناني

خريج كلية الطب ببنانسي

أمراض الجلد و الشعر والأظافر

الأطفال والكبار

الأمراض الجنسية المعدية

جراحة و تجميل الجلد

إزالة الشعر نهائياً و الوشم بالليزر

علاج الدوالي



- gout de keil  
per la trichotillation genitale le 12

- Banane cica cica

per maladie de l'acné

30,00 - locakp



87,30 - der-pix n°1



39,70 - Fucidine 1%



157,00

LOCATOP 0,1%  
CREME T30G  
P.P.V : 30DH00  
0111:206920  
0111:072023  
6 118000 012061

Pharmacie à Sante Errahma  
Lot. Madinet Errahma 2 Lot. 34  
Dar Bouazza - Casablanca  
Tél/Fax: 0522 01 34 13

Dr Noureddine BENNANI  
Dermato - Vénérologue  
180, Rue Oued Sebou - Oulfa  
Casa - Tél: 0522 90 20 60

05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86 ، زنقة واد سبو زاوية شارع وادي أم الربيع (عمارة وكالة ليدك)، الألفة - الدار البيضاء - الهاتف :

180, Rue Oued Sebou Angle Bd Oum Rabie (Imm. Agence Lydec), El oulfa - Casa - Tél.: 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

E-mail : drbenour@gmail.com - ICE : 001830087000033